

# 10 bonnes raisons d'adhérer au SNAAF

Le SNAAF représente les salariés administratifs et assimilés du football : ceux qui ne sont ni joueurs (représentés par l'UNFP) ni entraîneurs ou conseillers techniques (représentés par l'UNECATEF).

## Découvre les 10 bonnes raisons d'adhérer au SNAAF !

### **1** Tu bénéficies d'un accompagnement juridique et stratégique sur toutes tes problématiques

Tout au long de ta carrière, l'équipe du SNAAF apporte des réponses efficaces à tes questions sur ton contrat de travail (négociation, interprétation, exécution voire rupture) et peut également t'accompagner sur la gestion de ta carrière (formation, mobilité, reconversion...).

### **2** Tu reçois tous les mois une Newsletter sur les actualités du football

Au programme de ces Newsletters : un récapitulatif de l'actualité sociale et juridique et des événements marquants du football.

Tu as manqué la dernière Newsletter ? Pas de panique, les Newsletters sont archivées sur notre site internet dans la rubrique "*Les documents utiles*".

### **3** Tu reçois plusieurs fois par mois les dernières offres d'emploi du secteur

Toutes les offres d'emploi du football arrivent directement dans ta boîte mail.

Si une offre attire ton attention, tu peux la consulter directement sur notre site internet dans la rubrique "*Les offres d'emploi*".

### **4** Tu nous soutiens dans nos missions de négociation

En nous rejoignant, tu nous soutiens dans nos missions de négociation :

Au niveau national : le SNAAF siège à la Commission Nationale Paritaire de la CCPAAF et participe ainsi aux négociations de la convention collective qui t'est applicable.

Au niveau local : le SNAAF conseille et accompagne ton CSE tout au long de son mandat notamment dans le cadre des consultations et des négociations d'accords d'entreprise.

### **5** Tu participes à l'affirmation de la légitimité des salariés

En nous rejoignant, tu donnes du poids à notre présence et à notre voix pour promouvoir tes métiers, améliorer tes conditions de travail et faire remonter ta réalité du terrain.

Pour ce faire, le SNAAF a une place statutaire au Conseil d'Administration de la LFP et au Comité Directeur de la LFFP.

Le SNAAF siège également au sein de Commissions "spécialisées" telles que la Commission Juridique de la LFP, la Commission de Révision des Règlements de la LFP, la Commission fédérale de la Coupe de France, la Commission fédérale de la féminisation, la Commission Licence Club de la LFFP, les DNCG LFP et FFF, ...

## **6 Tu soutiens tes représentants du personnel**

Lors de la saison 2023-2024, marquée par un nombre important de mandats arrivant à leur terme, le SNAAF a participé à plus de 40 négociations de Protocoles d'Accords Préélectoraux et a présenté plus de 200 candidats aux élections du CSE.

N'oublie pas que par ses moyens, ses missions et ses attributions, le CSE défend l'intérêt collectif des salariés et tes droits individuels.

## **7 Tu peux bénéficier de l'expertise des partenaires du SNAAF**

Fort de plus de 50 ans d'existence dans le football, le SNAAF a su s'entourer de partenaires experts dans leur domaine.

L'adhésion au SNAAF facilite la mise en relation avec ces spécialistes qui exercent dans des matières variées et techniques telles que la formation professionnelle, la formation des élus du CSE ou encore le conseil juridique.

## **8 Tu rejoins un réseau de salariés solidaires**

Dans notre secteur d'activité, l'entraide est essentielle !

Ainsi, le SNAAF souhaite cultiver la proximité et l'engagement entre salariés.

En adhérant, tu rejoins un réseau de salariés solidaires et ouverts au partage d'expérience.

## **9 Tu rejoins un syndicat disponible et à ton écoute**

Tu peux nous contacter par mail ([contact@snaaf.fr](mailto:contact@snaaf.fr)), par téléphone (01.44.31.73.85) ou sur nos réseaux sociaux.

Lola, Elodie et Louis connaissent sur le bout des doigts le fonctionnement et l'organisation des instances du football, des clubs et des centres de gestion et sont à ton écoute.

## **10 Ton adhésion est soumise à un régime fiscal de faveur**

Comme si ça ne suffisait pas, ta cotisation annuelle ouvre droit à un crédit d'impôt (à hauteur de 66% du montant versé).

**Alors n'attends plus et rejoins nous !**

**Pour adhérer, clique sur le lien ou scanne le QR Code**

<https://www.snaaf.fr/adhesion-snaaf/>

